

**Communication au
XVI^e Rencontres du RIUESS
Montpellier - 25 au 27 mai 2016**
Les « communs » et l'économie sociale et solidaire. Quelles identités et quelles dynamiques communes ?

L'économie collaborative : « le retour des communs » ?

David VALLAT (Université Lyon 1 – TRIANGLE UMR CNRS 5206/ENS Lyon)
@DavidVALLAT – david.vallat@univ-lyon1.fr

L'économie collaborative, présentée aussi comme l'économie du partage (*sharing economy*), recouvre une multitude d'activités centrées sur la production, la consommation, la finance et l'échange. On est en droit de se demander, dès lors, quels sont les points communs entre Airbnb, Uber, Wikipedia, Ulule, Blablacar, La ruche qui dit oui !, Leboncoin, Linux, les fablabs, les systèmes d'échange local, les accorderies ou les sociétés coopératives de production ? Répondre à cette question est ardu, car l'économie collaborative ne concerne pas que quelques champs économiques spécifiques. Elle se déploie dans tous les domaines de l'économie (échange, consommation, production, finance) : achat de matériel d'occasion (Leboncoin, eBay), covoiturage (Blablacar), transport (Uber), location d'appartement (Airbnb), consommation agricole locale (La ruche qui dit oui !), financement participatif (Ulule, KissKissBankBank, Kickstarter), monnaies complémentaires (Brixton pound), mise en commun de connaissances (Wikipedia, Wikia, Réseaux d'échange réciproque de savoirs, Linux), production (fablab, hackerspace, société coopérative de production), échange de biens et de services (accorderies, systèmes d'échange local), etc.

L'économie collaborative promeut une vision distribuée de l'économie¹ où le consommateur devient partie prenante de la production en mettant son bien à disposition de tiers. La mutualisation des biens rendue aisée par la médiation de plates-formes numériques² vise à économiser, à peser moins sur les ressources, à réduire la consommation et la pollution, à redéfinir ses besoins (pour aller vers plus de *liens* et moins de *biens*). Les échanges de pair à pair permettent de s'organiser en commun, en se départant du poids des institutions, des organisations, pour produire et échanger ce dont nous avons besoin : c'est une économie qui repose sur la demande où le consommateur agit dans le champ de la production. Cette approche, reposant sur le pair à pair, propose une autre vision de la place de l'économie dans la société, une vision envisagée au milieu du XX^e siècle par le socio-économiste d'origine hongroise Karl Polanyi (1). Cette vision repose également sur la volonté de changer les rapports économiques et de les organiser sur la base d'une administration en commun (2). La volonté d'administrer l'économie en commun, sur une base réciprocaire débouche sur de nouvelles formes

¹ Rifkin (2012).

² Kenney et Zysman (2015).

organisationnelles (3) facilitant la production de la connaissance (un autre commun).

1. L'économie collaborative, une économie réencastrée dans la société ?

L'économie collaborative produit de l'innovation sociale³ en mobilisant des comportements économiques qui renforcent la cohésion sociale alors que l'échange marchand est un comportement qui tend à dépersonnaliser les transactions. Karl Polanyi a abondamment discuté ce phénomène⁴ en commençant par identifier deux sens qui s'appliquent à l'économie. Cette polysémie est source d'imprécisions dans le discours général⁵. Dans son sens *formel*, l'économie met en relation les moyens aux fins. Sous cet angle, il s'agit de maximiser son intérêt (son profit), en faisant donc en sorte de ne pas gaspiller : il faut économiser (recherche d'*efficience*). L'économie, dans son sens formel, est l'apanage de quelques sociétés particulières, entendons celles organisées autour des principes du libéralisme économique.

Le sens *substantif* est tout autre et concerne un plus grand nombre de sociétés. De ce point de vue, l'économie est le processus qui permet de réaliser l'existence matérielle (*livelihood*) de l'homme (recherche d'*efficacité*). Or cette existence matérielle passe par des interactions avec les autres hommes et avec leur environnement naturel. Les interactions avec les autres hommes s'insèrent dans un cadre social, car l'homme ne peut subsister en dehors de la société. L'économique est ainsi immergé, encastré, dans le social.

Polanyi identifie quatre principes de comportement économique, trois au sens substantif et le dernier au sens formel⁶. Ces principes sont associés à des modèles institutionnels en vigueur dans une société donnée. Ses modèles ont pour objet de faciliter la mise en œuvre des principes de comportement économique.

Le premier principe est celui de réciprocité qui consiste à rendre une fois que l'on s'est vu offrir. La réciprocité peut prendre des formes multiples. Elle a comme caractéristique essentielle de concerner des individus semblables. « La réciprocité est énormément facilitée par le modèle institutionnel de la symétrie, trait fréquent de l'organisation sociale chez les peuples sans écriture ». La redistribution, second principe de comportement économique, peut se schématiser en un premier mouvement de produits vers l'autorité centrale qui ensuite les diffuse. « De même, c'est le modèle institutionnel de la centralité [...] qui rend compte de la collecte, de l'emmagasinage et de la redistribution des biens et des services ». Enfin, le principe de l'administration domestique qui consiste *grosso modo* à consommer ce que l'on produit soi-même, repose sur le modèle du groupe clos. Ces trois principes de comportement économique, non exclusifs les uns des autres, représentent des formes d'intégration au groupe. Ils s'appuient sur des modèles institutionnels générés par le collectif. Adhérer à ces principes, les respecter, permet de s'inscrire dans sa communauté.

Le quatrième principe est l'échange marchand basé sur le modèle institutionnel du marché. Dans ce cas la société ne détermine pas la place qu'occupent les individus en fonction de « la coutume et le droit, la magie et la religion ». C'est au marché que revient la fonction d'établir la position de l'individu dans la société, et ceci d'une manière purement mécanique en croisant ses propres offres/demandes avec celles des autres acheteurs/vendeurs sur le marché considéré. Dans un tel

³ Klein, Laville et Moulaert (2014).

⁴ Maucourant, Servet et Tiran (1998).

⁵ Polanyi (1977).

⁶ La suite du développement s'appuie sur Polanyi (1944/1983), dont les citations en page suivante.

cas de figure, le marché risque de devenir le seul lien « social » du fait de sa tendance à la dépersonnalisation des échanges⁷.

Il est possible de faire la liste des formes d'économie collaborative qui mobilisent ces différents principes à des degrés divers. D'ores et déjà il est aisé de convenir qu'Uber, Airbnb et autre eBay relèvent de l'échange marchand reposant sur le modèle institutionnel du marché, même si les échanges sont réalisés de pair à pair (P2P). En revanche Wikipedia, les fablabs⁸ ou encore les systèmes d'échange local – SEL⁹ – procèdent principalement du principe de réciprocité reposant sur le modèle institutionnel de la symétrie. Ce principe de réciprocité caractérise le « souci d'autrui¹⁰ » que l'on trouve dans les groupes où la recherche du bien commun prime la recherche de l'intérêt individuel.

L'économie collaborative, dans un cadre polanyien, fait référence à une conception substantive de l'économie (l'économie est encadrée dans la société et au service de cette dernière). L'action économique est ainsi orientée vers la production d'utilité sociale, comme cela a pu être mis en avant pour les projets de l'économie solidaire¹¹.

Forts de ces précisions, nous pouvons enrichir notre caractérisation de l'économie collaborative afin de commencer à en distinguer plusieurs formes grâce à une grille de lecture polanyienne. Par exemple, il est possible d'évoluer dans un cadre marchand tout en ayant une conception substantive de l'économie (c'est le cas de l'économie circulaire, de l'économie de la fonctionnalité ou des SCOP). De même, il est possible de voir coexister plusieurs principes de comportement économique au sein d'une même organisation : un fablab ou une régie de quartier¹² fonctionnant en partie grâce à des subventions publiques peuvent fonctionner selon les principes de réciprocité et de redistribution.

Le critère de comportement économique ne semble pas suffisant pour opérer des distinctions au sein des acteurs de l'économie collaborative. Il convient donc d'en explorer un second autour de l'idée d'administrer l'économie en commun.

2. Une économie administrée en commun ?

L'économie collaborative semble offrir une troisième voie entre l'État et le marché, celle des communaux collaboratifs¹³ qui, visant à produire, innover, gérer en commun sont fondés sur l'intérêt de la communauté (« économie » prise dans son sens substantif) plutôt que sur la seule satisfaction des désirs individuels (« économie » prise dans son sens formel). Cette vision s'inscrit dans le champ de la culture du libre accès (*open access*¹⁴) très présente dans la culture d'internet¹⁵. Cette culture collaborative associée à internet puise ses sources dans sa dimension universitaire initiale et plus généralement dans la culture *open source* (même si ce trait culturel n'a pas été unique pour constituer la culture de l'internet il en constitue un fondement majeur

⁷ Durkheim (1893/1991).

⁸ Lallement (2015).

⁹ Ferraton et Vallat (2012), p. 21-34.

¹⁰ Servet (2007), p. 255-273.

¹¹ Ferraton et Vallat (2005), p. 289-307 ; Gadrey (2006).

¹² Demoustier et Vallat (2005), p. 70-82.

¹³ Rifkin (2014).

¹⁴ Suber (2012).

¹⁵ Benkler (2002), p. 369-446.

selon Castells¹⁶. Ainsi la production collective/collaborative de contenus (dont Wikipedia est l'emblème) pénètre dans les organisations ne serait-ce que par effet générationnel (génération Y¹⁷) et contribue à la construction d'une intelligence collective (Williams Woolley *et al.*, 2010), adaptative et créative.

Ces pratiques collaboratives sont créatrices de valeur pour la société. Le mouvement du logiciel libre est à l'avant-garde de cette idée de produire en commun de la valeur au bénéfice de tous¹⁸. Dans cette optique, ce sont les connaissances qui sont gérées en commun. Le système d'exploitation Linux, le navigateur Firefox, le circuit imprimé Arduino sont autant d'innovations fruits d'un développement distribué, démocratisé¹⁹. Si l'économie mondiale repose largement sur la production et la distribution de savoirs²⁰ la tentation est grande de s'approprier, dans une perspective lucrative, les connaissances produites en commun. Les travaux de l'économiste Elinor Ostrom sur les biens communs permettent d'établir un cadre de réflexion sur la gestion de ces biens. Cette notion de « bien commun » a d'abord été employée pour les ressources communes (*common-pool resources*) nécessitant une gestion commune²¹ sous peine de connaître « la tragédie des communs²² » (Hardin, 1968), c'est-à-dire une exploitation excessive à des fins privées d'une ressource commune finie (ressources halieutiques par exemple).

Après les premiers travaux sur les biens communs qui datent de la fin des années soixante-dix et qui se focalisent sur le management de ressources rares²³, les biens communs ont été réinventés en particulier autour de la culture²⁴, de l'usage d'internet²⁵ et de la connaissance²⁶. Il est ainsi possible de donner une définition générale des biens communs comme une ressource partagée par un groupe de personnes²⁷. Cette ressource peut être de taille réduite et concerner un petit groupe (une cagnotte économisée pour les vacances familiales), un groupe de dimension plus importante (un jardin public) ou l'humanité dans son entier (les ressources halieutiques, l'atmosphère, internet, le savoir scientifique) Le bien commun peut avoir des frontières clairement identifiées (une forêt communale), être transfrontalier (la mer Méditerranée) ou sans frontières (le savoir, la couche d'ozone).

La connaissance est un commun particulier. La connaissance croît en étant partagée. Plus cette ressource est sollicitée plus elle se développe. Cela est rendu d'autant plus facile que les technologies de l'information et de la communication rendent le coût de ce partage quasi nul (comme le souligne abondamment Rifkin). Si l'on se réfère à notre cadre d'analyse polanyien, la production de connaissances s'appuie sur le principe de comportement économique de réciprocité, reposant sur le modèle institutionnel de la symétrie : symétrie de tous les producteurs de connaissances dont la créativité est reconnue par tous²⁸. C'est ce modèle qui permet de démocratiser l'innovation.

¹⁶ Castells (2002).

¹⁷ Voir Dagnaud, 2011 et Palfrey & Gasser, 2008.

¹⁸ Mangolte (2015).

¹⁹ Hippel (2005).

²⁰ Voir par exemple : Commission européenne (2010) ; OCDE (2012a) ; OCDE (2012b).

²¹ Ostrom (1990).

²² Hardin (1968), p. 1243-1248.

²³ Ostrom et Ostrom (1977), p. 7-49.

²⁴ Bertacchini, Bravo, Marrelli et Santagata (2012).

²⁵ Benkler (1998).

²⁶ Ostrom et Hess (2011).

²⁷ Nous nous appuyons sur Ostrom et Hess (2011).

²⁸ Internet rend accessible toute production (de connaissance en particulier) et ainsi démocratise la créativité : voir Anderson (2007/2009) ; Anderson (2012) ; Serres (2012).

La connaissance est certes un bien non rival (son utilisation individuelle ne prive pas d'autres utilisateurs potentiels), mais elle peut être appropriée de manière indue. Elle questionne donc l'établissement de droits de propriété²⁹. Une menace constante pesant sur les ressources communes est celle d'une appropriation privative (par exemple, selon Polanyi, les *enclosures* mises en place au XVIII^e siècle « étaient une révolution des riches contre les pauvres ») qui explique, à propos du bien commun « connaissance », des mouvements de résistance à cette appropriation privative³⁰ prônant l'accès libre (*open access*), une culture libre (*free culture*) protégée par les licences libres *Creative Commons*³¹.

Caractériser les économies collaboratives en ajoutant un critère de discrimination basé sur la gestion en commun des ressources (en particulier de la ressource « connaissance » mais pourquoi pas aussi les ressources financières, c'est-à-dire le partage des résultats de l'activité) éclaire d'un nouveau jour les différentes formes de l'économie collaborative. Les représentants du « capitalisme né-tarchique » ne mettent pas en commun leurs algorithmes de mise en relation pair-à-pair, pas plus qu'ils ne partagent leurs bénéfices ou leur base de données clients (pourtant constituées par les clients eux-mêmes).

3. La pratique des *commons* comme processus organisationnel

Ces pratiques collaboratives et transformatives ne fonctionnent pas sans règles. La construction collaborative de connaissances dans l'organisation, afin de faire face aux changements de l'environnement, s'accompagne d'usages de travail en commun peu compatibles avec une forme organisationnelle hiérarchique.

La connaissance est un *bien commun* (Ostrom, 1990 ; Hess, Ostrom, 2011) et, à ce titre, se doit d'être gérée comme tel. Ceci questionne les modes de management des organisations dans un monde « hyperconnecté » où la connaissance est la ressource principale de l'adaptation.

La notion de bien commun (*commons*) est complexe (Coriat, 2015). Elle a été pendant longtemps assimilée à celle de propriété commune (*common property*). En réalité la propriété commune n'est qu'un aspect des droits de propriété qui peuvent s'exercer dans un bien commun. Elle n'est ni nécessaire ni suffisante à l'existence d'un bien commun. Schlager et Ostrom (1992) identifient cinq régimes de propriété différents qui peuvent coexister dans un commun : droits d'accès, droits d'extraction, droits de management, droits d'exclusion, droits d'aliénation. Comprendre cette notion de bien commun passe par un classement des biens économiques selon deux critères :

- le critère d'exclusion (*exclusion*) rend compte du caractère privé ou public du bien à travers cette question : peut-on facilement ou non exclure certains individus de l'utilisation de ce bien ?
- le critère de rivalité (*rivalry*) ou privation (*subtractability*) indiquent le degré de privation d'un bien en fonction de son usage selon la question : est-ce que l'utilisation personnelle d'un bien prive les autres de son usage ?

Le croisement de ces deux critères donne le tableau suivant :

²⁹ Orsi (2015).

³⁰ Latrivi (2004).

³¹ Lessig (2004).

		<i>Subtractability</i>	
		Low	High
<i>Exclusion</i>	Difficult	Public goods Useful knowledge Sunsets	Common-pool ressources Libraries Irrigation systems
	Easy	Toll or club goods Journal subscriptions Day-care centers	Private goods Personal computers Doughnuts

Source : Hess, Ostrom, 2011, p. 9.

La notion de bien commun a d'abord été employée pour les ressources communes (*common-pool ressources*) nécessitant une gestion commune (Ostrom, 1990) sous peine de connaître « la tragédie des communs » (Hardin, 1968), c'est-à-dire une exploitation excessive à des fins privées d'une ressource commune (ressources halieutiques par exemple).

Après les premiers travaux sur les biens communs qui datent de la fin des années soixante-dix et qui se focalisent sur le management de ressources rares (Ostrom et Ostrom, 1977), les biens communs ont été réinventés en particulier autour de la culture (Bertacchini et al., 2012), de l'usage d'internet (Benkler, 1998) et de la connaissance (Hess, Ostrom, 2011). Il est ainsi possible de donner une définition générale des biens communs :

« Commons is a general term that refers to a ressource shared by a group of people. In a commons, the ressource can be small and serve a tiny group (the family refrigerator), it can be a community-level (sidewalks, playgrounds, libraries, and so on), or it can extend to international and global levels (deep seas, the atmosphere, the internet, and scientific knowledge). The commons can be well bounded (a community park or library); transboundary (the Danube River, migrating wildlife, the Internet); or without clear boundaries (knowledge, the ozone layer). » (Hess, Ostrom, 2011, pp. 4-5).

Des recherches empiriques sur la gouvernance de ressources communes ont permis d'établir des principes de fonctionnement facilitant la pérennisation de cette gouvernance commune (et donc permettant la protection de la ressource commune). Ces principes ne signifient pas automatiquement le succès de la gouvernance en commun mais ils ont été repérés dans toutes les situations de succès. Ces principes sont (Ostrom, 1990, pp. 90-102) :

- 1) les limites du bien commun sont nettement définies (y compris les limites des utilisateurs) ;
- 2) les règles d'utilisation du bien commun sont adaptées aux besoins et conditions locales (par exemple en fonction de la disponibilité du bien) ;
- 3) un système permettant aux individus de participer régulièrement à la définition et à la modification de ces règles ;
- 4) un système d'auto-contrôle du comportement des membres de la communauté a été mis en place ;
- 5) un système gradué de sanctions pour ceux qui violent les règles de la communauté est prévu ;
- 6) un système peu coûteux de résolution des conflits est accessible aux membres de la communauté ;

- 7) le droit pour les membres de la communauté de définir ses propres règles de fonctionnement est reconnu par les autorités extérieures à la communauté ;
- 8) s'il y a lieu (un bien commun entre plusieurs frontières ou un bien commun décliné à plusieurs échelles territoriales), une organisation de la prise de décision peut se faire à plusieurs niveaux en respectant les règles précédentes.

Un point central des travaux d'Elinor Ostrom est de montrer que les biens communs sont des ressources faisant l'objet d'un dilemme social (*social dilemma*) : faut-il consommer sans compter la ressource au risque de la voir disparaître ou alors doit-on la gérer en commun tout en réduisant notre consommation ? Les interactions entre les personnes peuvent avoir des effets positifs, négatifs ou nuancés sur l'avenir de la ressource commune. Ainsi l'existence d'un bien commun n'implique pas nécessairement une gouvernance commune de la ressource. Une menace constante pesant sur les ressources communes est celle de privatisation (par exemple selon Polanyi les enclosures mises en place au XVIIIe siècle « étaient une révolution des riches contre les pauvres »³²) qui explique, à propos du bien commun « connaissance », la mise en œuvre de mouvements comme l'*Open Access* (Suber, 2012) ou celui des licences *Creative Commons* (Lessig, 2004).

La connaissance est un bien spécifique : il est non rival certes, mais plus encore, la connaissance croît en étant partagée. Plus cette ressource est sollicitée plus elle se développe. Cela est rendu d'autant plus facile que les technologies de l'information et de la communication rendent le coût de ce partage quasi nul (Rifkin, 2014). Internet permet un accès libre à toute production (de connaissance en particulier) et ainsi démocratise la créativité (Anderson, 2011, 2012) et donc l'innovation (Von Hippel, 2005).

L'innovation sociale dans (et hors) les organisations repose sur une régénérescence d'un capital social (Putnam, 2000 ; Rifkin, 2014, p. 397 sq.) amplifiée par le numérique qui permet la mise en œuvre de réseaux sociaux de taille conséquente fonctionnant comme des biens communs et animés par un idéal de réciprocité. On touche ici le cœur de l'économie collaborative.

Considérer une organisation comme un bien commun géré de manière collaborative n'est pas une propre à l'économie collaborative. Les sociétés coopératives de production, par exemple, fonctionnent sur ce principe. L'expérience de Mondragon au Pays-Basque (Prades, 2005) illustre les principes de gouvernance des biens communs, en particulier la prise de décision à plusieurs niveaux (principe n°8). L'alliance internationale des coopératives (*International Co-operative Alliance*) établit les valeurs du mouvement ainsi :

« A co-operative is an autonomous association of persons united voluntarily to meet their common economic, social, and cultural needs and aspirations through a jointly-owned and democratically-controlled enterprise. »³³.

Ces valeurs sont mises en application selon sept principes³⁴ dont la plupart peuvent être rapprochés de ceux mis en œuvre pour gérer des biens communs :

- Premier principe : Adhésion volontaire et ouverte à tous

³² Polanyi, (1944). On peut voir aussi Geremek, 1990, p. 141 sq.

³³ <http://ica.coop/en/whats-co-op/co-operative-identity-values-principles>

³⁴ <http://ica.coop/en/whats-co-op/co-operative-identity-values-principles>

- Deuxième principe : Pouvoir démocratique exercé par les membres
- Troisième principe : Participation économique des membres
- Quatrième principe : Autonomie et indépendance
- Cinquième principe : Éducation, formation et information
- Sixième principe : Coopération entre les coopératives
- Septième principe : Engagement envers la communauté

Les coopératives de production construisent de l'innovation organisationnelle qui est aussi sociale au sens où elle organise de manière démocratique un vivre-ensemble auquel la dimension économique est subordonnée.

Des entreprises qui ne sont ni des coopératives, ni des représentants de l'économie collaborative fonctionnent selon des principes proches (gouverner l'organisation comme un bien commun). Ce fonctionnement collaboratif permet à ces entreprises de fonctionner comme des organisations apprenantes (Argyris, 2003 ; Senge, 2006).

L'organisation apprenante, en mettant le personnel au cœur de la stratégie, contribue à favoriser la mise en œuvre d'un environnement professionnel porteur de sens, basé sur la confiance et l'autonomie. Cela a pour effet d'accroître la satisfaction au travail donc la productivité, la créativité du personnel et la rentabilité des organisations.

Getz et Carney (2013) donnent plusieurs exemples d'entreprises fonctionnant selon ce principe (pour ne citer que les plus connues : Harley Davidson et Gore). En France, ce modèle de gestion (gouverner l'organisation comme un bien commun) n'est pas l'apanage des entreprises du numérique qui pratiquent le management agile (Hébert, 2009 ; Barrand, 2009). Il concerne aussi des entreprises industrielles : Favi (Zobrist, 2013), Chrono Flex³⁵, Beauvais international (Avenier, 2008), Poul³⁶. La connaissance est un bien commun, mis en partage de manière à pouvoir réagir vite, anticiper, innover, s'adapter.

Au-delà de ces exemples de nouveaux espaces de travail collaboratif voient le jour : fablab, makerspace, hackerspace, espace de co-working (Lallement, 2015). Ces espaces où s'inventent de nouvelles formes de travail ont pour caractéristique centrale de fonctionner souvent sous forme de commun.

Pour conclure provisoirement

A l'ère de l'information, construire la connaissance de manière collaborative devient la norme pour peu que cette connaissance soit pensée comme un bien commun dans un collectif animé par un idéal de réciprocité.

Ceci est rendu possible par une approche de l'organisation centrée sur les individus et en particulier leur liberté, leur responsabilité, leur bien être au travail. Ces modes spécifiques d'organisation prennent la forme d'innovations sociales à la fois par leur finalité (le bien être des salariés) et par les processus de changement mis en œuvre (gestion collaborative du bien commun « entreprise » concomitante avec la gestion du bien commun « connaissance »). Ainsi l'organisation est un bien commun dont la pérennité repose sur une production collaborative de connaissance (*knowledge management*), pensée elle-aussi comme un bien commun.

³⁵ http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/07/08/chrono-flex-le-pari-gagnant-de-l-autonomie-et-de-la-coordination_3444019_3234.html

³⁶ <http://internetactu.blog.lemonde.fr/2014/12/13/poult-le-management-democratique-existe/>

Bibliographie

- ANDERSON, Chris, *La longue traîne : la nouvelle économie est là*, (2007), 2^e éd. fr., trad. fr. B. Vadé et M. Le Séac'h, Paris, Pearson, 2009, vi-313 p.
- ANDERSON, Chris, *Makers : la nouvelle révolution industrielle*, trad. fr. M. Le Séac'h, Paris, Pearson, 2012, 309 p.
- ARGYRIS C. (2003), *Savoir pour agir*, Paris : Dunod (1^{ère} édition française 1995), 330 p.
- AVENIER, M.J. (2008), « La pensée complexe pour relever les défis du management stratégique d'entreprises ? retours d'expérience », *Réseau Intelligence de la complexité*, <http://www.intelligence-complexite.org/fileadmin/docs/0805avenier.pdf>
- BARRAND J. (2009), « Etre agile... le destin de l'entreprise de demain », *L'Expansion Management Review*, Vol.1, n°132, p.118-129.
- BAUWENS, Michel, MENDOZA, Nicolas, IACOMELLA, Franco *et al.*, « Synthetic Overview of the Collaborative Economy », *P2P Foundation Report*, 2012, 346 p.
- BAUWENS, Michel, *Sauver le monde. Vers une économie post-capitaliste avec le peer-to-peer*, collab. J. Lievens, Paris, Les liens qui libèrent, 2015, 267 p.
- BENKLER, Yochai, « Coase's Penguin, or Linux and the Nature of the Firm », *Yale Law Journal*, vol. CXII, n° 3, déc. 2002, p. 369-446 ; [en ligne], <http://www.yale.edu/yalelj/112/BenklerWEB.pdf>
- BENKLER, Yochai, « Overcoming Agoraphobia : Building the Commons of the Digitally Networked Environment », *Harvard Journal of Law and Technology*, vol. XI, n° 2, 1998, p. 290-400.
- BENKLER, Yochai, *The Wealth of Networks. How Social Production transforms Markets and Freedom*, New Haven (Conn.), Yale University Press, 2006, XII-515 p.
- BERTACCHINI, Enrico, BRAVO, Giangiacomo, MARRELLI, Massimo et SANTAGATA, Walter, (dir.), *Cultural Commons. A new Perspective on the Production and Evolution of Cultures*, Cheltenham (Angl.) et Northampton (MA), Edward Elgar, 2012, XI-259 p.
- BOTSMAN Rachel, ROGERS Roo, *What's Mine Is Yours : The Rise of Collaborative Consumption*, New York, Harper Collins, 2011, 2010, XXII-279 p.
- CASTELLS, Manuel, *La galaxie Internet*, Paris, Fayard, 2002, 365 p.
- CASTELLS, Manuel, *The Rise of the Network Society. The Information Age : Economy, Society and Culture*, vol. I. Cambridge (Mass.) et Oxford, Blackwell, 1996, XVII-556 p.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Europe 2020. Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, Bruxelles, Communication de la commission, 3 mars, 2010, 35 p. [en ligne], http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf
- CORIAT, Benjamin, (dir.), *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les liens qui libèrent, 2015, 297 p.

- DAGNAUD, Monique, *Génération Y. Les jeunes et les réseaux sociaux, de la dérision à la subversion*, (2011), nouv. éd. actualisée et augm., Paris, Presses de la Fondation nationale de sciences politiques (FNSP), coll. « Nouveaux débats », 2013, 210 p.
- DEMOUSTIER, Danièle, VALLAT, David, « Économie sociale et solidaire, développement économique local et politique de la ville », *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n° 296, mai, 2005, p. 70-82.
- DURKHEIM, Émile, *De la division du travail social*, (1893), Paris, Presses universitaires de France (PUF), coll. « Quadrige », 1991, XLIV-416 p.
- FERRATON, Cyrille, VALLAT, David, « Économie sociale et solidaire, création d'activité et utilité sociale », *Revue de l'économie méridionale*, vol. LIII, n° 211, 2005, p. 289-307.
- FERRATON, Cyrille, VALLAT, David, « La création d'activité : de la prise d'autonomie à l'action collective », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. LXXV, n° 2, 2004, p. 295-317.
- FERRATON, Cyrille, VALLAT, David, « Les systèmes d'échange local (SEL) ou l'utopie d'une monnaie sans dette », *RECMA-Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n° 324, 2012, p. 21-34.
- FILIPPOVA, Diana, *Société collaborative. La fin des hiérarchies*, Paris, Éditions Rue de l'échiquier, 2015, 118 p.
- GADREY, Jean, « L'utilité sociale en question, à la recherche de conventions, de critères de méthodes d'évaluation », in : J.-N. CHOPART, G. NEYRET et D. RAULT, (dir.), *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2006, p. 237-279.
- GETZ I., CARNEY B. M. (2013), *Liberté & Cie*, Flammarion, 423 p.
- HARDIN, Garrett, « The Tragedy of the Commons », *Science*, nouv. sér., vol. CLXII, n° 3859, 13 déc. 1968, p. 1243-1248.
- HÉBERT L. (2009), « Rebondir face à la crise : construire une entreprise vigilante, résiliente et agile », *Gestion*, Vol. 34, n°3, 138p., p.20-22.
- HESS, Charlotte, OSTROM, Elinor, (dir.), *Understanding Knowledge as a Commons. From Theory to Practice*, (2007), Cambridge (Mass.), MIT Press, 2011, XIII-367 p.
- HIPPEL, Eric von -, *Democratizing Innovation*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 2005, x-204 p.
- KENNEY, Martin, ZYSMAN, John, « Choosing a Future in the Platform Economy : The Implications and Consequences of Digital Platforms », Document de travail, Kauffman Foundation New Entrepreneurial Growth Conference, Amelia Island, Floride, 18 et 19 juin, 2015.
- KLEIN, Juan-Luis, LAVILLE, Jean-Louis et MOULAERT, Frank, (dir.), *L'innovation sociale*, Toulouse, Érès, 2014, 246 p.
- LALLEMENT, Michel, *L'Âge du faire. Hacking, travail, anarchie*, Paris, Seuil, 2015, 448 p.
- LATRIVE, Florent, *Du bon usage de la piraterie : culture libre, sciences ouvertes*, Paris, Exils, 2004, 170 p.
- LESSIG, Lawrence, *Free Culture. How Big Media Uses Technology and the Law to lock down Culture and Control Creativity*, New York, Penguin Press, 2004, XVI-345 p.
- LÉVI-STRAUSS, Claude, *La pensée sauvage*, Plon, 1962, 396 p.

- MANGOLTE, Pierre-André, « Le logiciel libre comme commun créateur de richesses », in : B. CORIAT (dir.), *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les liens qui libèrent, 2015, 298 p. 113-132.
- MAUCOURANT, Jérôme, SERVET, Jean-Michel et TIRAN, André, (dir.), *La modernité de Karl Polanyi*, Paris, L'Harmattan, 1998, XXXVI-419 p.
- OCDE/OECD (Organisation de coopération et de développement économiques), (2012a), *Connected Minds. Technology and Today's Learners, Educational Research and Innovation*, sous la dir. de F. PEDRÓ, Paris, OECD Publishing, 170 p.
- OCDE/OECD (Organisation de coopération et de développement économiques), (2012b), *Études économiques de l'OCDE. Union européenne*, n° 8, mars, 2012, 98 p.
- ORSI, F., « Revisiter la propriété pour construire les communs », in : B. CORIAT (dir.), *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Les liens qui libèrent, 2015, 298 p.
- OSTROM, Elinor, *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 1990, XVIII-280 p.
- OSTROM, V., OSTROM, E., « Public Goods and Public Choices » in : E. S. SAVAS, (dir.), *Alternatives for Delivering Public Services. Toward improved Performance*, Boulder (Color.), Westview Press, 1977, p. 7-49.
- POLANYI Karl, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, 1944, trad. fr. C. Malamoud, Paris, Gallimard, 1983, 419 p.
- POLANYI Karl, *The Livelihood of Man*, sous la dir. Harry W. PEARSON, New York, San Francisco et Londres, Academic Press, 1977, LV-280 p.
- PRADES, J. (2005), « L'énigme de Mondragon, comprendre le sens de l'expérience », *RECMA-revue internationale de l'économie sociale*, n°296, pp. 100-115.
- PUTNAM, Robert D., *Bowling Alone : The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Schuster, 2000, 541 p.
- RIFKIN, Jeremy, *La nouvelle société du coût marginal zéro : l'internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme*, trad. fr. F. et P. Chemla, Paris, Les liens qui libèrent, 2014, 509 p.
- RIFKIN, Jeremy, *La troisième révolution industrielle : comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde*, (2011), trad. fr. F. et P. Chemla, Paris, Les liens qui libèrent, 2012, 413 p.
- SENGE, P. (2006), *The Fifth Discipline – The Art and Practice of The Learning Organization*. London : Random House, première édition 1990, 445 p.
- SERRES, Michel, *Petite Poucette*, Paris, Éditions Le Pommier, 2012, 82 p.
- SERVET, Jean-Michel, « De nouvelles formes de partage : la solidarité au delà de l'économie collaborative », *Institut Veblen pour les réformes économiques*, 2014, téléchargeable sur : <http://www.veblen-institute.org/De-nouvelles-formes-de-partage-la>.
- SERVET, Jean-Michel, « Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi. Contribution à une définition de l'économie solidaire », *Revue Tiers Monde*, vol. CXC, n° 2, avril-juin, 2007, p. 255-273.

- SMITH, Adam, *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, (1776), vol. I, liv. I et II, sous la dir. J.-M. SERVET, nouv. trad. fr., coord. Ph. Jaudel, Paris, Economica, 2000, XIX-389 p.
- SUBER, Peter (2012), *Open Access*, MIT Press Essential Knowledge, Cambridge, Mass: The MIT Press, 242 p.
- SUBER, Peter, *Open Access*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 2012, XII-242 p.
- TAPSCOTT, Don, WILLIAMS, Anthony D., *Wikinomics : How Mass Collaboration changes Everything*, New York, Portfolio, 2006, 324 p.
- VON HIPPEL, E. (2005), *Democratizing Innovation*. Cambridge, Mass.: The MIT Press.
- ZOBRIST J.-F. (2013), « La fonderie Favi, un leader mondial qui croit en l'homme », *Le journal de l'école de Paris du management*, 2013/3 (N° 101).